

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU DU VALTOM

Le jeudi 23 mars 2017, à 15 heures 30, les délégués des collectivités adhérentes au syndicat, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires pour être membres du comité syndical du VALTOM, dûment convoqués, se sont réunis au siège du VALTOM, pour procéder à l'élection du Président du VALTOM.

Etaient présents (30 délégués) :

Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUGET Jacques, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs (4) : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).
Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Etaient excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.
Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Soit 34 délégués présents ou représentés.

Monsieur Jean BŒUF, doyen d'âge, prend la présidence.
Monsieur Jacques POUGET est désigné secrétaire de séance. Madame Chantal MOULIN et Monsieur Frédéric CHASSARD sont désignés assesseurs.

Après avoir fait l'appel des présents, Monsieur Jean BŒUF, constate que le quorum est atteint et fait appel aux candidatures à la Présidence du VALTOM.

Monsieur Laurent BATTUT fait acte de candidature et expose ses motivations.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Monsieur Jean BŒUF invite les délégués à procéder à l'élection du Président.

Chaque délégué, à son tour, met son bulletin dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : nombre de bulletins blancs : 0
nombre de bulletins nuls : 1

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Laurent BATTUT: 33 voix

Monsieur Laurent BATTUT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Ce dernier remercie l'assemblée de la confiance témoignée et confirme ses engagements à faire du VALTOM un syndicat de valorisation et de traitement performant, exemplaire et solidaire.

Dans un principe de continuité, le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidents de façon à ce que chaque composante principale du VALTOM soit représentée : secteur rural et les 3 plus grandes collectivités (SICTOM Issoire Brioude, Syndicat du Bois de l'Aumône et Clermont Auvergne Métropole).

Il propose ce nombre de 4 Vice-présidents par délibération.

Il est ensuite procédé, et sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, élu Président, à l'élection de quatre Vice-présidents.

1^{er} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la première vice-présidence à Monsieur Marcel ALEDO, Vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers au sein de Clermont Auvergne Métropole. Ce dernier se présente rapidement.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué, à son tour, met son bulletin dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : nombre de bulletins blancs : 1
 nombre de bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Marcel ALEDO : 33 voix

Ce dernier remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

2^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la seconde vice-présidence à Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles. Cette dernière se présente rapidement.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué, à son tour, met son bulletin dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : nombre de bulletins blancs : 0
 nombre de bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Madame Claire LEMPEREUR : 34 voix

Cette dernière remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

3^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la troisième Vice-présidence à Monsieur Claude MASSEBŒUF, Président du SICTOM Issoire - Brioude (SIB). Ce dernier se présente rapidement.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué, à son tour, met son bulletin dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : nombre de bulletins blancs : 0
 nombre de bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Claude MASSEBŒUF : 34 voix

Ce dernier remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

4^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la quatrième vice-présidence à Monsieur Guy MAILLARD, Vice-président en charge du personnel et des finances au sein du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). Ce dernier se présente rapidement.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué, à son tour, met son bulletin dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : nombre de bulletins blancs : 0
 nombre de bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Guy MAILLARD : 34 voix

Ce dernier remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

Madame Claire LEMPEREUR, Messieurs Marcel ALEDO, Claude MASSEBŒUF et Guy MAILLARD, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés Vice-présidents et immédiatement installés.

MEMBRES DU BUREAU

Le Président propose que chaque collectivité adhérente soit représentée au sein du bureau. En plus du Président et des 4 Vice-présidents, il présente la liste suivante (ordre alphabétique) :

- Monsieur Gilles BELLAIGUE, Président du SMCTOM de la Haute-Dordogne,
- Madame Monique BONNET, Adjointe en charge de l'espace public et embellissement de la ville au sein de la Mairie de Clermont-Ferrand,
- Monsieur Olivier CHAMBON, Vice-président en charge des déchets ménagers au sein de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
- Monsieur Jean-Claude DAURAT, Président d'Ambert Livradois Forez, Communauté de communes,
- Monsieur Michel GONIN, Vice-président en charge des finances et de la politique des transferts au sein de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
- Monsieur Roger Jean MEALLET, Président du SICTOM des Couzes,
- Monsieur Jean-Claude MOLINIER, Président du SBA.

Il est constaté l'absence de nouvelles candidatures.

Chaque délégué, à son tour, met son bulletin dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : nombre de bulletins blancs : 0
 nombre de bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Sont désignés, à l'unanimité :

- Monsieur Gilles BELLAIGUE
- Madame Monique BONNET
- Monsieur Olivier CHAMBON
- Monsieur Jean-Claude DAURAT
- Monsieur Michel GONIN
- Monsieur Roger Jean MEALLET
- Monsieur Jean-Claude MOLINIER

Madame Monique BONNET et Messieurs Gilles BELLAIGUE, Olivier CHAMBON, Jean-Claude DAURAT, Michel GONIN, Roger Jean MEALLET, Jean-Claude MOLINIER sont proclamés membres du Bureau du VALTOM et sont immédiatement installés.

Le jeudi 23 mars 2017, Clermont-Ferrand.

Le Doyen d'âge,
Jean BŒUF.



Le Président,
Laurent BATTUT.



Le secrétaire de séance,
Jacques POUGET.

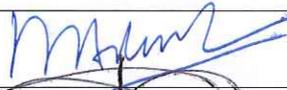
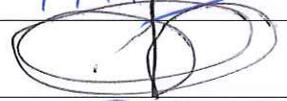
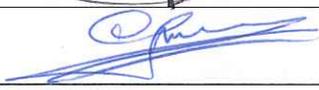
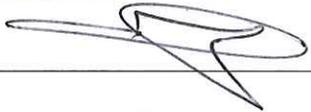
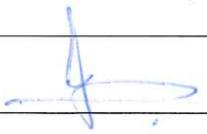
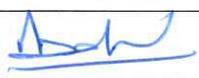


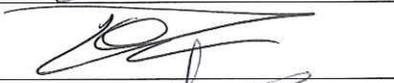
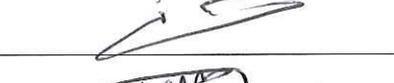
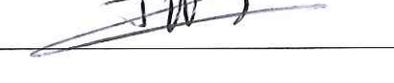
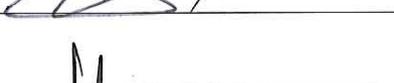
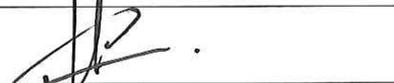
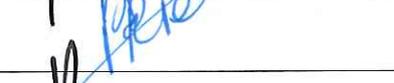
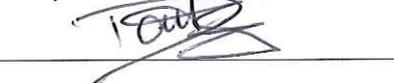
Les assesseurs,
Chantal MOULIN,

Frédéric CHASSARD.



Les autres délégués,

TITULAIRES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ADENOT Dominique	GUITTARD Pascal	
ALEDO Marcel	GUERMIT-MAFFRE Nadia	
ARNAL Olivier	BARA Saïd	
BELLAIGUE Gilles	CLAMADIEU Yves	
BERTHUCAT Daniel	GIRY Nicole	
BISSIRIEX Thierry	PRIVAT Claude	
BONNET Nicolas	ROGUE SALLARD Dominique	
BONNET Monique	BERNARD Valérie	
CANALES Marion	MELLOUKI Abdelmajid	
CHAMBON Olivier	DUBIEN Ghislaine	
CHASSIN Nicole	ROUX Bernard	
CHAUVIN Lionel	DOLAT Gilles	
DAURAT Jean-Claude	FARGETTE Frédéric	
DÉGUI Marie-Christine	MAMET Odile	

DI GIAMBATTISTA Nicolas	COUTAREL Bernard	
DOMAS Philippe	BERARD Gérard	
FARGEIX Alain	SERVIERE Gilles	
GAUVIN Jean-Noël	DEQUAIRE René	
GONIN Michel	DELPOSEN Marc	
HEBUTERNE Patrick	RENAUD Michel	
IMBAUD Nadine	NOUHEN Françoise	
LAFFONT Alain	NARANJO Florent	
LEMPEREUR Claire	BOULEAU Bernard	
MAILLARD Guy	MASSON Yannick	
MASSEBOEUF Claude	BERNARD Jean-Paul	
MEALLET Roger Jean	CHASSANG Jean-Pierre	
MOLINIER Jean-Claude	POUZADOUX Jean-Paul	
MOULIN Chantal	DEMERE Jean-François	
MULLER Didier	BILLARD Marie-Hélène	
NEUVY Flavien	DUVERT Julie	
PRIEUX Nicole	CERVANTES Jean-Christophe	
PRONONCE Hervé	SIMON Valérie	
ROUX Thierry	DARTOIS Gilles	
VIGNAUD Bernard	PERCHE Serge	

Le présent procès-verbal sera transcrit au registre des délibérations du syndicat, affiché et transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-PV_23-03-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Fixation du nombre de Vice-présidents

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 10 mars 2017
Secrétaire de séance : Jacques POUGET
Nombre de Membres :
En exercice : 38
Présents : 30
Pouvoirs : 4
Votants : 34*

*Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUGET Jacques, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.*

*Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).
Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.
Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.*

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en application duquel le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents, soit pour le VALTOM 8 Vice-présidents au maximum,

Vu l'article 10 des statuts actuels du VALTOM qui indique que le nombre de Vice-présidents est déterminé par le comité syndical, selon les modalités prévues à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de fixer à quatre le nombre de Vice-présidents du VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-904_Nb_VP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Constitution de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 10 mars 2017
Secrétaire de séance : Jacques POUGET*

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 30

Pouvoirs : 4

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGELX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUGET Jacques, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 22,

Considérant qu'il y a lieu pour le comité syndical de procéder à l'élection des membres de Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant que le Président du VALTOM est Président de droit de la CAO,

Il est procédé au vote :

- *nombre de bulletins : 34*
- *bulletins blancs ou nuls : 0*
- *suffrages exprimés : 34*
- *majorité absolue : 18*

Président de droit : Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM
En cas d'absence, il sera remplacé par Monsieur Jean BCEUF

Ont obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, en qualité de titulaires :

- *Monsieur GONIN Michel*
- *Madame LEMPEREUR Claire*
- *Monsieur MAILLAIRD Guy*
- *Monsieur MASSEBCEUF Claude*
- *Monsieur NEUVY Flavien*

Ont obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, en qualité de suppléants :

- *Monsieur BELLAIGUE Gilles*
- *Madame BILLARD Marie-Hélène*
- *Madame CHASSIN Nicole*
- *Monsieur MOLINIER Jean-Claude*
- *Madame PRIEUX Nicole*

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'élire, en qualité de membres titulaires : Monsieur GONIN Michel, Madame LEMPEREUR Claire, Monsieur MAILLAIRD Guy, Monsieur MASSEBCEUF Claude et Monsieur NEUVY Flavien,

d'élire, en qualité de membres suppléants dans l'ordre suivant : Monsieur BELLAIGUE Gilles, Madame BILLARD Marie-Hélène, Madame CHASSIN Nicole, Monsieur MOLINIER Jean-Claude et Madame PRIEUX Nicole.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-905_CAO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

OBJET : Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission de Délégitation de Service Public (CDSP)

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 30

Pouvoirs : 4

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUGET Jacques, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, le Président indique à l'assemblée qu'il y aura lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

La CDSP est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public (DSP), le Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il convient, conformément audit article D. 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la CDSP :

- *Les listes seront remises au comité syndical à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard, à l'ouverture de la deuxième séance du comité syndical prévu ce jour à 17h30, dont la désignation des membres de la CDSP est à l'ordre du jour,*
- *Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,*
- *Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.*

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-906_CDSP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, le Président indique au comité syndical qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa au lieu-dit «Beaulieu» à Clermont-Ferrand,

Aux termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Vu la délibération du VALTOM n°2014/722 du 11 juillet 2014, ayant pour objet la création de la CCSPL,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- d'élire les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guy MAILLARD	Olivier ARNAL
Marcel ALEDO	Nicolas BONNET
Gilles BELLAIGUE	Nicole CHASSIN
Michel GONIN	Jean-Claude DAURAT
Claude MASSEBŒUF	Claire LEMPEREUR
Jean-Claude MOLINIER	Jean-Noël GAUVIN

- de reconduire les 4 représentants associatifs au sein de la CCSPL, que sont Roger ANGLARET de Puy-de-Dôme Environnement, René BOYER de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme (FDEN 63), Guy GRAVELAT de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) et Gérard QUENOT de UFC Que choisir.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-907_CCSP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

Le Président,
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) du pôle multifilières de valorisation Vernéa

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBCEUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa au lieu-dit «Beaulieu» à Clermont Ferrand,

Conformément aux dispositions des articles L 125-1, 125-2-1 et R 125-5 et suivants du Code de l'Environnement, le Préfet a décidé de constituer une CSS pour le pôle multifilières de valorisation Vernéa,

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : un collège A des administrations de l'Etat, un collège B des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés, un collège C des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, un collège D des exploitants d'installations classées et un collège E des salariés des installations pour laquelle la commission a été créée.

Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2017 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections des représentants du VALTOM au sein du collège B des élus de la CSS de site du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- MASSEBCEUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-908_CSS_Ve-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long - Clermont-Ferrand

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long à Clermont-Ferrand.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- MASSEBCEUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-909_CSS_PL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet - Ambert

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet à Ambert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- MASSEBCEUF Claude

Membre suppléant :

- POUGET Jacques

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-910_CSS_Po-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Milliazeix - Miremont

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Milliazeix à Miremont.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- LEMPEREUR Claire

Membre suppléant :

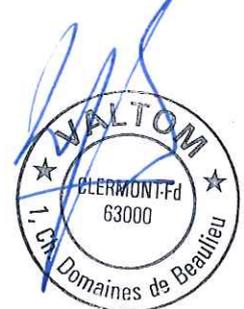
- MASSEBCEUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-911_CSS_Mi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Treuil - Saint-Diéry

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Treuil à Saint-Diéry.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- CHASSARD Frédéric

Membre suppléant :

- MASSEBCEUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-912_CSS_SD-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Balluseaux - Saint-Sauves

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, LAFFONT Alain.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1er janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Ballusseaux à Saint-Sauves.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1er janvier 2014,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- CLAMADIEU Yves

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-913_CSS_Ba-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la commission de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne Rhône-Alpes

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués titulaires et suppléants ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM pour siéger au sein du comité syndical.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la commission de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne Rhône-Alpes.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner Monsieur BATTUT Laurent, représentant du VALTOM au sein du collège des élus de la commission de suivi du PRPGD Auvergne Rhône-Alpes.

*FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-914_PRPGD-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des membres du comité de veille et de suivi VALORDOM 2

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBCEUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants au comité de veille et de suivi de VALORDOM 2,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'élire le Président et les membres du comité consultatif du projet territorial VALORDOM 2 suivants :

<i>ALEDO Marcel (Présidence)</i>	
<i>Les membres élus</i>	<i>Les membres techniciens</i>
<i>BONNET Monique</i>	<i>COUDUN Laurent</i>
<i>BONNET Nicolas</i>	<i>BATISSE Serge</i>
<i>GAUVIN Jean-Noël</i>	<i>DARTIGUES Philippe ou VALENTE Michel</i>
<i>GONIN Michel</i>	<i>FAFOURNOUX Valérie ou MULOT Pierre-Emmanuel</i>
<i>MAERTEN Christian</i>	<i>FRAYSSE Dominique</i>
<i>MOLINIER Jean-Claude</i>	<i>TOURNIER Jérôme ou FOURNIOUX François</i>
<i>PRIEUX Nicole</i>	
<i>TOURNADRE Jean-Marie</i>	

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-915_VALOR2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des membres du comité consultatif pour la valorisation énergétique

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBCEUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants au comité de veille et de suivi de VALORDOM 2,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner les représentants du comité consultatif pour la valorisation énergétique des sites VALTOM suivants :

<i>ADENOT Dominique (Présidence)</i>	
<i>ALEDO Marcel</i>	<i>GAUVIN Jean-Noël</i>
<i>BATTUT Laurent</i>	<i>GONIN Michel</i>
<i>BELLAIGUE Gilles</i>	<i>MAILLARD Guy</i>
<i>BONNET Nicolas</i>	<i>MAERTEN Christian</i>
<i>CHASSARD Frédéric</i>	<i>MASSEBŒUF Claude</i>
<i>DAURAT Jean-Claude</i>	

*FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-916_V_nrij-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des membres du comité de lecture et de communication

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Suite à la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1er janvier 2017, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du comité de lecture et de communication du VALTOM,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner les membres du comité de lecture et de communication du VALTOM suivants :

<i>BATTUT Laurent (Présidence)</i>
<i>BONNET Nicolas</i>
<i>FARGEIX Alain</i>
<i>FAVRE MOULIN Chantal</i>
<i>GADET Michel</i>
<i>GAUVIN Jean-Noël</i>

*FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-917_lectur-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.
Monsieur CHAUVIN Lionel.*

Vu la délibération du VALTOM du 21 mai 2008, ayant pour objet l'action sociale du VALTOM,

Vu l'adhésion du VALTOM au CNAS à la date du 1er septembre 2008,

Vu les statuts du CNAS (cf. article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS) prévoyant pour chacune des collectivités adhérentes, la désignation d'un représentant au sein du collège des élus,

Suite à la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM, un nouveau représentant doit être désigné.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de désigner Madame Nicole PRIEUX représentante du VALTOM auprès du CNAS.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-918_CNAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant auprès d'AMORCE

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Le VALTOM est membre d'AMORCE, l'Association nationale des collectivités, des associations et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987, elle fédère aujourd'hui 850 adhérents, dont 553 collectivités territoriales regroupant plus de 60 millions d'habitants.

Suite au renouvellement des élus au sein du comité syndical, le VALTOM doit désigner un titulaire et un suppléant, qui le représentera dans les réunions d'AMORCE.

***LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,***

de désigner Monsieur Laurent BATTUT en tant que membre titulaire auprès d'AMORCE ainsi que Monsieur Claude MASSEBCEUF en tant que membre suppléant.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-919_AMORCE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : Marchés en Procédure Adaptée (MAPA)

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en particulier son article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-22 alinéa 5,

Considérant qu'il résulte de la lecture combinée de ces textes, que le Président d'un EPCI ou d'un syndicat mixte peut, par délégation de l'Assemblée délibérante, conclure des marchés selon la procédure adaptée, cette délégation générale l'autorisant à signer lesdits marchés.

Compte tenu de l'installation du nouvel organe délibérant, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation de signature pour les marchés passés en procédure adaptée.

Le Président du VALTOM rendra compte au comité syndical des marchés conclus au titre de cette délégation.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés passés en procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) pour la durée du présent mandat.

*FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-920_Dele-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : recours à une ligne de trésorerie

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.
Monsieur CHAUVIN Lionel.*

Compte tenu de l'éventuel besoin ponctuel de trésorerie que l'activité du VALTOM peut nécessiter, et ce, en particulier, avant l'encaissement des participations syndicales versées par ses structures adhérentes.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de donner au Président une délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie pour la durée du présent mandat.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-921_Dele-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : représentation en justice

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.

Monsieur CHAUVIN Lionel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-10,

Considérant que le comité syndical peut déléguer au Président certaines de ses compétences, à l'exception de celles dont la liste est dressée à l'article L. 5211-10 du CGCT,

Considérant que la représentation en justice, en demande ou en défense, n'entre pas dans le cadre des compétences dont la délégation au Président est exclue par l'article L.5211-10 du CGCT,

Considérant la nécessité de prendre toute mesure utile pour défendre et représenter en justice, tant en demande qu'en défense, les intérêts du VALTOM.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- *d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à intenter au nom du VALTOM, toute action en justice, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.*
- *d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à représenter en défense les intérêts du VALTOM, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce, pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.*
- *d'imputer les dépenses inhérentes aux frais d'honoraires, d'actes, et de contentieux à l'article 6227 de la section de fonctionnement du budget du VALTOM.*

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-922_Dele-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 15h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine.
Monsieur CHAUVIN Lionel.*

Vu, les articles L 5211-4 et L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs aux indemnités de fonction des Présidents et des Vice-présidents,

Vu, les dispositions du décret n°2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités des Présidents et des Vice-présidents des établissements de coopération intercommunale,

Vu, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu, la délibération du VALTOM du 12 juin 2014 attribuant des indemnités de fonction au Président au taux maximal de 37,41 % de l'indice brut 1015 (1 422,13 € brut mensuel) et aux Vice-présidents au taux maximal de 18,70 % de l'indice 1015 (710,87 € brut mensuel),

Suite à la nomination du Président et des Vice-présidents lors du comité syndical de ce jour,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- *d'appliquer pour le calcul des indemnités de fonction :*
 - *le taux maximal de 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour le Président,*
 - *le taux maximal de 18,70 % de l'indice brut terminal pour les Vice-présidents.*
- *de procéder au versement des indemnités susvisées à compter de la date de leur élection respective.*

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-923_Indemn-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.